

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DAC 170** Subvention (29.500 euros) à 5 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Lightcone, Collectif jeune cinéma, Signes de nuit, Pointligneplan et Cinedoc Paris Film Coop ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14.000 euros est attribuée à l'association Lightcone, 41 bis Quai de la Loire 75019, afin qu'elle puisse organiser les Scratch Projections et le Festival Scratch Expanded en 2015. 35641- 2015-02923.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.500 euros est attribuée à l'association Collectif Jeune cinéma, 14 passage de L'industrie 75010, afin qu'elle puisse organiser en 2015 la 17e édition du festival des cinémas expérimentaux et différents de Paris. 17276- 2015-03014.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Signes de nuit, 18 rue de Budé 75004, afin qu'elle puisse organiser en 2015 la 13e édition du Festival Signes de nuit à Paris. 20573- 2015-02038.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Pointligneplan, 1 promenade supérieure 94200 Ivry-sur-Seine, afin qu'elle puisse organiser régulièrement en 2015 des projections à Paris à la croisée du cinéma et de l'art contemporain. 48581- 2015-01917.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Cinedoc Paris Films Coop, 18 rue Montmartre 75001, afin qu'elle puisse organiser en 2015 des événements de valorisation des avant-gardes du cinéma expérimental à Paris. 21036- 2015-03011.

Article 6 : La dépense correspondante, soit 29.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2015, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**